

Sécheresse 2020 - Arrêté publié le 28 septembre 2021



Est apparu dans le journal officiel, ce jour 28 septembre 2021, l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse pour notre commune.

Vous avez 10 jours à compter de cette date pour déclarer vos sinistres (fissures...) à votre assureur avec courrier détaillé, photos à l'appui et l'arrêté (obligatoire) que vous pouvez récupérer en mairie ou télécharger ci-dessous.

[📄 Télécharger le fichier «Arrêté CATNAT 2020.»](#)